

FICHE D'EXPRESSION D'UN BESOIN DE SAISINE DE L'IFREMER

Objet de la saisine

Analyses des pêcheries mixtes du golfe de Gascogne en fonction de plusieurs hypothèses concernant la fixation du TAC de lieu jaune (POL/8ABDE) et impacts sur la création de potentielles choke-species

Contexte

Les négociations lors du dernier Conseil Agri-pêche du 10 et 11 décembre 2023 ont donné lieu à l'établissement d'un TAC provisoire de 500 T pour le lieu jaune dans le Golfe de Gascogne (zone CIEM 8abde), pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. En effet, la forte baisse recommandée par le CIEM dans son avis sur le stock de lieu jaune en zone 8 et 9a (-53%) a suscité de nombreuses discussions au vu des impacts socio-économiques qu'elle pourrait avoir sur nos entreprises de pêche fortement dépendantes de cette pêcherie.

En l'absence d'accord pour un TAC définitif, un TAC provisoire de 500 tonnes a été fixé en l'attente de la fourniture, par les Etats membres concernés et notamment de la France, d'éléments consolidés sur l'impact socio-économique d'une telle baisse du TAC de lieu jaune POL/8ABDE sur les flottilles. Ce TAC provisoire court sur le premier semestre de l'année 2024 uniquement.

Le rapport du groupe de travail MIXFISH, travaillant sur les questions de pêcheries mixtes, permet de confirmer que la première espèce limitante, en dehors des TAC 0, est le lieu jaune dans le golfe de Gascogne. Plusieurs scénarios établis à l'aide du modèle FLBEIA (table 2.8) permettent également de connaître les niveaux de consommation des autres TAC considérés dans l'analyse des pêcheries mixtes. Ces scénarios sont établis dans l'hypothèse où le TAC serait fixé conformément au dernier avis CIEM disponible.

Dans le cadre des négociations sur le TAC de lieu jaune, il est important d'analyser plus en détails les impacts socio-économiques de plusieurs hypothèses quant au TAC définitif de lieu jaune dans le golfe de Gascogne, et les potentielles situations qui créeraient, par rapport aux exploitations des dernières années, des situations de stocks limitants (choke-species). C'est sur ces éléments que la DGAMPA a besoin de l'expertise de l'Ifremer.

Suites prévues et calendrier prévisionnel

Réception de la saisine et rendu : des points pourront être organisés avec le BASD ou d'autres bureaux de la DGAMPA si nécessaire

29 février 2024 : rendu du rapport de la saisine

11-15 mars : Plénière du CSTEP pendant laquelle l'analyse sera prise en compte dans l'avis et le rapport futur du CSTEP, sur lequel s'appuiera la Commission européenne pour établir sa proposition de TAC définitif pour l'année 2024

Nature du travail demandé

L'Ifremer utilisera les données mobilisées dans le cadre du WG MIXFISH (groupe de travail sur les pêcheries mixtes) du CIEM, ainsi que le modèle FLBEIA, scénario « pol » permettant une analyse de la consommation des autres stocks en fonction de la consommation du lieu jaune (Table 2.8 du rapport du WG MIXFISH).

L'analyse permettra d'obtenir, par scénario (voir ci-dessous), un tableau similaire à celui fourni avec cette fiche d'expression du besoin.

Les scénarios à tester sont les suivants :

- Suivi strict de l'avis CIEM soit -53% par rapport au TAC de 2023 (scénario pol_53) : $POL/8C = 78 + POL/9/3411 = 96 + \mathbf{POL/8ABDE = 701}$
- -35% par rapport au TAC de 2023 pour le lieu jaune en 8ABDE (scénario pol_35) : $POL/8C = 78 + POL/9/3411 = 96 + \mathbf{POL/8ABDE = 963}$
- -20% par rapport au TAC de 2023 pour le lieu jaune en 8ABDE (scénario pol_20) : $POL/8C = 78 + POL/9/3411 = 96 + \mathbf{POL/8ABDE = 1185}$
- TAC 2024 = TAC 2023 (reconduction) pour le lieu jaune en 8ABDE (scénario pol_2023) : : $POL/8C = 78 + POL/9/3411 = 96 + \mathbf{POL/8ABDE = 1482}$

Pour le calcul de la part française des différents TAC des autres espèces comprises dans l'analyse « mixfish », l'Ifremer se basera sur le tableau joint à la fiche d'expression de besoin (colonnes en vert). Ce tableau fait le lien entre les avis émis par le CIEM et les TAC décidés dans les règlements TAC et quotas chaque année.

Précisions sur les données ou méthodologies à utiliser

Les données mobilisées dans le cadre du groupe de travail MIXFISH

Les données SACROIS

L'ensemble des données qui pourraient bénéficier à l'analyse

Rendus attendus et délais

29 février 2024

Date de publications de la saisine sur le site Archimer (accessible au grand public)

7 juillet 2024

	STOCK	REFERENCE AVIS	DERNIER AVIS	REFERENCE TAC	TAC 2024	% FR	TONNAGE FR	COMMENTAIRE	
ANF =	ANK	ank.27.78abd	25 579	ANF/7	48 175	55,71%	26 837	TACs plurispécifiques pour les Lophiidae ; TAC 2024 = avis 2023 pour les 2 espèces	
		BSS		bss.27.8ab	ANF/8ABDE	12 906	84,77%		10 940
				BSS/8AB	2 642	95,00%	2 510	incluant les prélèvements récréatifs	
	HKE	hke.27.3a46-8abd	72 839	HKE/03A	2 182	0,00%	0		
					HKE/04-N	1 870	3,69%		69
					HKE/571214	40 599	44,08%		17 896
					HKE/8ABDE	27 532	69,10%		19 025
JAX =	HOM	hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	0	JAX/2A-14	13 250	3,71%	492		
	MAC	mac.27.nea	739 386	MAC/2A34-N	739 386	0,20%	1 498		
	MEG	meg.27.7b-k8abd	23 303	LEZ/07	21 995	33,61%	7 393	multispécifique pour Lepidorhombus spp. ; inclus L. boscii en 7a et 8e	
					LEZ/8ABDE	2 175	44,64%		971
ANF =	MON	mon.27.78adb	35 502	ANF/7	48 175	55,71%	26 837	TACs plurispécifiques pour les Lophiidae ; TAC 2024 = avis 2023 pour les 2 espèces	
		NEP	nep.fu.2324	6 734	ANF/8ABDE	12 906	84,77%		10 940
				NEP/8ABDE	3 977	93,99%	3 738		
	POL	pol.27.89a	872	POL/8ABDE	500	83,00%	415	TAC provisoire en 8ABDE	
					POL/8C	78	10,26%		8
					POL/9/3411	96	0,00%		0
	SDV	sdv.27.nea	5 329					pas de TAC	
	SOL	sol.27.8ab	2 489	SOL/8AB	2 489	89,63%	2 231		
	WHB	whb.27.1-912143	1 529 754	WHB/1X14	1 529 754	3,52%	53 862		
	WHG	whg.27.89a	1 347	WHG/08	1 347	59,99%	808		